entre les mains et le fuyard disparut en traversant la rivière à la nage.

Malheureusement pour lui, il avait été reconnu : c'est un nommé Victor Tranchant, bûcheron à St-Amand.

On trouva dans les poches du veston cinq faisans, des cartouches et une partie d'un fusil démontable, à percussion centrale.

Au jour, les gendarmes et le commissaire de police firent une perquisition chez Tranchant et ils découvrirent les autres parties du fusil et des cartouches identiques à celles trouvées dans le peletot.

Tranchant nia quand même avoir pris part à l'expédition nocturne.

Son arrestation est néanmoins maintenue.

L'Enquête sur l'affaire Humbert

Paris, 24 décembre. — La sous-commission d'enquête de l'affaire Humbert a siégé ce matin au Palais-Bourbon.

Elle a pris connaissance d'une lettre émanant du ministère des finances et donnant sur le paiement des droits de succession par les Humbert des explications assez confuses.

La sous-commission a décidé, après discussion sur cette lettre, de convoquer devant elle pour de plus claires explications le directeur de l'enregistrement et le ministre des finances en fonctions au moment de la campagne de presse en 1900-1902.

Le substitut Poncet a donné ensuite des renseignements sur le jugement qui homologua la transaction intervenue après les prétendus testaments. La sous-commission, continuant le classement des pièces, en a reçu encore un certain nombre qui signalent diverses nominations de magistrats signées à la suite de l'intervention des Humbert.

Incendie à la filature Lorthiois

A CANTELEU

Hier, vers quatre heures et demie, un incendie s'est déclaré dans la filature de MM. Lorthiois frères, quai de l'Ouest.

Par suite d'un court-circuit, le feu a pris dans un grenier situé au-dessus d'un des ateliers de la filature. Ce grenier, qui contenait des « busettes » en carton, très inflammables, aurait été rapidement la proie des flammes si les pompiers de la caserne Malus qui avaient été prévenus n'avaient rapidement circonscrit l'incendie en se servant des bouches d'eau et des appareils de l'établissement.

Le plancher du grenier, construit depuis longtemps déjà et composé d'une couche abondante de sciure destinée à maintenir l'atelier dans une température supportable, fournissait au feu un excellent aliment.

C'est grâce à cette particularité, d'ailleurs, que l'incendie a pu s'étendre et causer dans les ateliers qui n'étaient pas menacés des dégâts assez importants.

Par suite de la chute d'une partie du plafond, trois metiers ont été brûlés et mis hors d'usage.

Les dégâts causés surtout par l'eau n'ont pu encore être évalués. Ils sont importants.

MORT D'UN SOLDAT A LILLE

Le caporal Paultinier du 43e de ligne, est mort hier au champ de manœuvres dans des circonstances très malheureuses.

La section quittait la caserne Souham, vers une heure pour se rendre au « Petit Terrain », près de la Porte de Roubaix. Paultinier qui venait de faire un assaut de boxe avec un camarade, paraissait plein d'entrain et n'avait nullement l'air de se ressentir du mal qui allait le terrasser une demi-heure plus tard.

Quand la section fut arrivée au champ de manœuvres, après un pas de gymnastique prolongé, l'adjudant Bourgoin qui commandait en l'absence de l'officier, fit l'appel des gradés.

Paultinier reprit le pas gymnastique et, après avoir fait quelques mètres tomba. Ses camarades crurent d'abord à une chute provoquée par son sabre-baïonnette, mais se précipitèrent à son secours lorsqu'ils virent qu'il ne se relevait pas.

Il était déjà trop tard. Paultinier ne respirait plus que faiblement. On lui déboutonna sa capote, on lui fit remuer bras et jambes, mais tous ces soins furent vains.

Un médecin civil qui avait été appelé, attribua la mort à une congestion. Le corps du malheureux caporal fut transporté à la caserne et de là à l'Hôpital militaire.

Le caporal Paultinier était originaire de Dunkerque.

L'Élection Sénatoriale
DU NORD

CONGRÈS RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Nous rappelons que la Commission d'entente de la Fédération Socialiste Indépendante, constituée au mois de juin dernier, a décidé de convoquer à Douai, pour le dimanche 3 janvier, une réunion des délégués socialistes indépendants, en vue de prendre une décision pour l'élection sénatoriale du 10 janvier prochain.

Les groupes intéressés sont priés de prendre au plus tôt les résolutions que comporte cette décision.

***

AUTOUR DU CONGRES « RADICAL »

Comme il fallait s'y attendre, la candidature Tribourdaux, issue du Congrès radical de mercredi dernier, à *cinq* voix de majorité défraye aujourd'hui les polémiques.

Le *Progrès du Nord* — à tout seigneur, tout honneur, — explique non point sans embarras, *le choix qui a été fait de M. Tribourdaux*

Nous lui laissons la parole :

— « Au cours de la séance, écrit notre confrère, M. Georges Robert qui joua un rôle décisif au Congrès contre M. le docteur Debierre, j'ai cru devoir poser ma candidature, en en précisant bien le caractère, que j'ai résumé en ces deux mots : discipline et abnégation.

» On lira l'allocution que j'ai prononcée et où j'adressais à tous, délégués, candidats, élus, représentants des divers arrondissements, un pressant appel à l'union, à l'abnégation personnelle, au ralliement discipliné autour du candidat choisi par le Congrès.

» Au scrutin de ballottage, mettant d'accord mes actes avec mes paroles, je me suis désisté en faveur du candidat que je jugeais le plus capable de rallier toutes les troupes républicaines et de les conduire à la victoire. »

Ce langage n'est pas pour modifier l'impression que nous avons traduite hier et qui demeure celle de beaucoup de radicaux-socialistes, de radicaux et d'amis du *Progrès du Nord*.

M. Robert dit que sa candidature se caractérisait en ces deux mots : abnégation, discipline. Nous n'en disconvenons nullement. Mais pourquoi M. Tribourdaux n'a-t-il pas été entraîné par l'exemple de M. Robert ? Pourquoi n'a-t-il pas fait abnégation de sa personnalité ? Pourquoi, en vertu de la discipline, ne s'est-il pas retiré devant M. Debierre plus favorisé que lui au premier tour de scrutin ?

M. Georges Robert a donné au Congrès la raison de son désistement en faveur de M. Tribourdaux et excusé ainsi le maintien de la candidature de ce dernier : il ne croit pas au succès possible de M. Debierre !

Encore une fois, pourquoi ?

Le *Progrès du Nord* ne nous a apporté hier qu'une réponse vague à cette question troublante et dont nous nous sommes emparé immédiatement parce qu'elle met en jeu non seulement l'intérêt, mais la dignité politique des fractions les plus avancées du Bloc.

M. Georges Robert écrit, en effet :

— « Journaliste, j'aurais défendu la candidature de M. Debierre, si elle avait obtenu la majorité des voix du Congrès, avec la même ardeur que j'ai mise déjà à soulenir, par la plume et par la parole, ses candidatures législatives et municipales ; avec la même énergie que j'apporterai dans la défense de la candidature de M. Tribourdaux.

» Candidat, j'avais le devoir de m'élever au-dessus des considérations de personnes pour n'envisager que l'intérêt supérieur de mon Parti.

» J'ai dit à ce sujet mes appréhensions et mon opinion tout entière. J'ai fait ce que je considérais être mon devoir. »

Loin de nous la pensée de nier que M. Robert ait cru remplir un « devoir » en invitant ses amis à repousser la candidature de M. Debierre qui avait obtenu la majorité ; *mais alors pourquoi a-t-il parlé de discipline* et d'abnégation ? M. Debierre est-il tenu à *pratiquer, tout seul, ces vertus ? Quel est le* pouvoir souverain qui en a dispensé M. Tribourdaux et M. Robert lui-même ?

Il s'est créé, au Congrès radical, un précédent fâcheux, déplorable, au nom de la discipline et de l'abnégation. Nous craignons qu'il n'ait une répercussion parmi les électeurs et qu'il n'ébranle le Bloc lui-même.

Ce n'est pas à un candidat qu'il faut demander de l'abnégation, lorsque ce candidat a été choisi en tout premier lieu contre ses concurrents, c'est à ces derniers que pareil discours doit s'adresser.

Quant à la discipline, c'est au corps électoral de la pratiquer, quel que soit le candidat qui lui est présenté, du moment que ce candidat offre des garanties certaines de loyalisme républicain.

Mais M. Robert a craint que les électeurs sénatoriaux ne fussent pas assez disciplinés pour voter en faveur de M. Debierre et, nouvel Abraham, il a sacrifié M. Debierre sur l'autel de la Peur...

Alors, quoi, on ne peut pas se fier aux électeurs sénatoriaux républicains ? Ils sont incapables de s'élever au-dessus des personnalités ? On ne peut les retenir qu'en leur offrant des gens sans couleur politique tranchée ? Il leur faut des soliveaux et non pas des combatifs ?

S'il en est ainsi, on avouera que c'est véritablement triste... pour le parti radical !

***

Appréciant la séance du Congrès radical, l'*Echo du Nord* écrit :

— « Visiblement, *le Congrès penchait vers une* candidature plus avancée encore et les radicaux-socialistes *y formaient un groupe important résolu* aux solutions les plus extrêmes. »

L'*Echo* fait ensuite le procès des idées défendues par M. Debierre puis il constate que si M. Debierre « n'avait pas été lâché par » M. Dron, si le rédacteur en chef du *Progrès* » n'avait pas fait en faveur de M. Tribourdaux un appel désespéré, l'affaire était, » comme on dit, dans le sac, et c'est le ra » dical-socialiste Debierre qui serait aujour » d'hui candidat du Congrès au nom de l'at » rondissement de Lille, qui est le plus mo » déré des arrondissements du Nord ! »

Et l'*Echo conclut* :

— « Nous n'avons pas comme candidat le radical-socialiste Debierre. Mais nous avons le radical Tribourdaux. La différence n'est pas aussi profonde qu'elle apparaît à première vue. »

***

La *Dépêche-Nouvelliste* dit :

— C'est M. Tribourdaux qui a été choisi comme candidat par le congrès radical, au second tour de scrutin et après une lutte épique contre M. Debierre.

« On serait tort de penser que cette désignation comporte une atténuation de la politique violente du Bloc. Les quatre candidats qui sollicitaient les suffrages des membres du congrès radical avaient tous la même nuance politique, et si l'un pouvait se recommander de quelques appuis modérés, c'était M. Basquin, précisément celui dont l'échec est le plus significatif. »

L'organe de M. Scrive termine son entrefilet dans le même sens que l'*Echo* — ce qui indique bien que l'abîme qui sépare ces deux augures n'est pas si profond que quelques gobeurs se l'imaginent !

***

La *Croix* se borne à relater les incidents qui ont marqué le Congrès et naturellement abuse des « trois-points » — son cauchemar Voici comment elle narre la fin de la séance :

— « M. Sculfort proclame la candidature « républicaine » de M. Tribourdaux.

Des cris de : Vive Debierre ! éclatent et presque pas de : Vive Tribourdaux.

Succès assez frais pour le candidat. Ça n'ira pas tout seul M. Tribourdaux.

Avesnes n'a cessé de manifester son mécontentement.

Quant au blackboulé Debierre il a fait cette réflexion épique qu'enregistrera l'histoire :

— Ce n'est pas du *Progrès du Nord* que vient la lumière. On n'en reçoit que *le coup de poignard* dans le dos ! »

Bien entendu, nous ne nous portons pas garant de l'authenticité du propos et nous ne savons pas si une autre histoire que celle du Père Loriquet, l'enregistrera. Ce que nous avons voulu faire, quant à nous, en relatant les faits et gestes de nos voisins politiques et les appréciations de nos adversaires communs, c'est *tenir nos lecteurs au courant des détails d'une lutte qui est devenue passionnante* et dont le Congrès socialiste de Douai pourrait peut-être bien désigner l'arbitre.

L'ACTUALITÉ

L'HIVER

Un vers mélancolique de Jean Richepin chante dans ma mémoire :

Voici venir l'hiver, tueur de pauvres gens....

C'est bien l'hiver, en effet. Le vent qui arrache aux branches noires les feuilles jaunes et les fait tourbillonner, pousse de longues plaintes désolées le long des corridors. A peine si, par instants, entre deux nuages lourds de pluie glisse un pâle rayon de soleil. La boue sous les semelles est froide.

C'est l'hiver. Peu de chose, assurément, quand on a du bois bien pétillant dans l'âtre, d'épaisses couvertures à son lit, des habits bien chauds, des chaussures sérieuses et l'estomac plein. A peine si l'on dit : « Voilà un vilain temps ! » en regardant la couleur du ciel à travers les vitres et l'on se rencogne frileusement dans sa robe de chambre, tandis que les orteils se dilatent béatement dans la tiédeur des pantoufles.

Je pense aux mal-vêtus, aux mal-nourris, aux pauvres ; à ceux qui n'ont que de vieilles hardes autour de leur corps transi ; à ceux dont les souliers prennent l'eau, et qui soufflent pour les réchauffer, dans leurs doigts rouges et raides ; à ceux dont le chez eux — quand ils en ont un ! — n'est qu'un galetas dont les jointures mal closes laissent entrer la bise, et dont la cheminée, si l'architecte ironique en a creusé une dans le mur, ne se réveille jamais ; je pense à ceux qui n'ont rien, ou presque, dans le ventre, et cheminent, hagards et lamentables, courbant leur maigre échine sous le poids de la fatalité sociale. Je pense à ceux qui ont froid.

J'ai vu de près la misère. Bien des fois — oh ! non par vaine curiosité, certes ! mais pour m'instruire, pour pouvoir parler et écrire en connaissance de cause — je suis descendu dans les sombres dessous où rampe, où gît, où meurt l'obscure population des désespérés. Je ne me suis pas contenté — qu'on me fasse le plaisir de le croire — de la classique et banale visite aux asiles de nuit. J'ai pénétré dans les bas-fonds, j'ai franchi le seuil des bouges je l'ai vue face à face, chez elle, toute nue, la hideuse misère qui déforme les corps et détruit les intelligences. J'ai causé avec des vieillards, des enfants, des femmes. J'ai écouté les grondements de colère, les plaintes, les larmes J'ai croisé mon regard avec le regard flamboyant des révoltés ; j'ai touché de ma main la main molle, flasque, des résignés.

Je ne veux point faire de déclamations. Je suis grave et triste. *Croyez-le* — c'est ma conviction profonde — la misère est un mal dont la responsabilité incombe à tous. Un jour, en 1849, à la tribune de l'Assemblée législative, un homme, le plus grand penseur du dix-neuvième siècle, Victor Hugo, prononça cette parole : — « Je crois que l'on peut détruire la misère. » — Cela étonna beaucoup ; causa quelque scandale ; même, fit rire un peu. Car, volontiers, ceux pour qui la vie est bonne et douce, étant satisfaits, eux, traitent de fous et de fous dangereux ceux qui veulent changer l'ordre de choses établi.

Pourtant Hugo avait longuement médité les mots qu'il disait ; il en avait mesuré toute la portée : s'il disait que l'on peut détruire la misère, c'est qu'il le croyait ; ce n'était pas une affirmation en l'air, vague : c'était le résultat de longues études, de profondes réflexions. Il avait raison. L'avenir lui donnera raison.

Vous entendez des gens dire : — Il y a toujours eu des pauvres, il y en aura toujours. » — Ils se trompent. Mais quand nous disons qu'un jour viendra où il n'y aura plus de pauvres, quand nous disons qu'on peut détruire la misère, que l'on doit vouloir la détruire, nous entendons que dans la société telle que nous la rêvons, la juste rémunération du travail donnera à chacun de quoi vivre honorablement : nous entendons que l'on ne devra plus voir ces choses abominables : un ouvrier sans travail, une mère sans secours, un vieillard sans pain.

Ne marchons-nous pas vers ce but? De nombreuses lois d'intérêt social n'ont elles pas déjà amélioré grandement les conditions d'existence du travailleur? La République ne se préoccupe-t-elle pas d'assurer, de garantir par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le droit à la vie qui est celui de toutes les créatures?

Beaucoup a été fait ; davantage reste encore à faire, puisqu'il y a encore des pauvres, puisqu'il y a encore des misérables qui le sont injustement. Je pense à ceux-là et mon cœur se serre et je sens le froid me mordre la peau. Oh ! dites ! est-ce que cela ne vous trouble pas, dans vos plaisirs, dans vos joies, vous, les heureux, de songer qu'il y a des pauvres : que sous les vitres étincelantes de vos fêtes, *piétinent* des malheureux ; que votre voiture éclabousse ceux qui péniblement marchent dans la fange ; que vous êtes suivis de loin par des regards douloureux qui vous envient?

Pourtant ne croyez pas que ceci soit un appel à la charité. Je n'aime ni le mot, ni la chose que ce mot exprime. Le geste de l'aumône *diminue* à la *fois celui qui donne et celui* qui reçoit. Il y a mieux, certes il y a le sentiment de solidarité qui doit un jour s'emparer de toutes les consciences.

Ne sommes-nous pas tous de la même famille? Des liens puissants ne nous unissent-ils pas les uns aux autres? Celui qui a plus que le superflu ne doit-il point, par cela même, quelque chose à ceux à qui le nécessaire manque?

C'est aux citoyens mandatés pour gérer les affaires publiques qu'il appartient, par de sages et humaines mesures, de réparer autant que faire se peut, les injustices du sort, de rétablir au moins dans une certaine proportion l'équilibre. Et comment? D'abord, en demandant plus aux heureux : ensuite, en donnant davantage aux malheureux. Ce qui serait charité de la part de particuliers, est solidarité de la part de l'Etat, du département, de la commune. Secours de loyer, délivrance gratuite des objets de première nécessité mis en gage, *création* de soupes populaires, d'asiles provisoires si la température devient trop rigoureuse ; que sais-je?

Ce n'est pas à moi qu'il peut appartenir de tracer en ces matières un programme. J'écris les choses comme elles me viennent, sans suite. Tout ce que je dis, c'est qu'à cette époque de l'année plus qu'à toute autre, il faut songer aux pauvres.

L'hiver est la saison dure. Quand le soleil rit dans l'air chaud, la plus mince toile suffit pour habiller ; et qu'importe le logis mal clos? Pourvu qu'on ait à peu près mangé, on fait bon marché du reste. En hiver, cela change.

L'hiver, c'est la saison noire. Toute lueur d'espérance s'est éteinte dans le ciel ; l'infortuné qui a froid se replie sur lui-même ; ses dents s'entrechoquent ; il tremble. On a bien plus faim en hiver qu'en été, allez !

L'hiver, c'est la saison où l'on souffre, parmi les prolétaires.

MONTFERMEIL.

Le recrutement des agents diplomatiques

Dans son rapport sur le budget des affaires étrangères, Francis de Pressensé a établi, non par des arguments de politique sentimentale, mais par une méthode réaliste, quelle devrait être la politique extérieure d'une République où les gouvernants n'aimeraient pas à maintenir les traditions de la monarchie. La partie de ce rapport qui touche au recrutement des agents diplomatiques est surtout à retenir.

En principe, ceux-ci sont, en grande majorité, choisis au concours et c'est là une garantie sérieuse. Cependant, le concours même est vicié par le fait que les candidats ne sont pas jugés seulement d'après leurs diplômes et leurs connaissances, mais aussi en considération de leur naissance ou de leur fortune.

Il en est là comme dans l'armée, où le corps des officiers de certains régiments de cavalerie est composé presque uniquement de jeunes gens titrés ou qui, par l'abondance de leurs revenus, rachètent la tare de n'être pas « nés ». Ce n'est pas s'encanailler, pour un fils de hobereau ou de bourgeois bien pensant, que de servir la République sous l'uniforme bleu de ciel ou le frac d'un attaché d'ambassade.

La « carrière » devient ainsi une carrière de luxe où il est *permis d'affecter* un dédain agressif pour un gouvernement « criminel et ridicule ».

Mais les longs séjours à l'étranger ne conviennent pas toujours à ces agents de parade : ils peuvent se passer la fantaisie de demeurer à Paris, en acceptant des traitements inférieurs pour des postes où un agent plus sérieux et moins bien pourvu de finance serait mieux désigné.

Jamais aucun ministre n'a pu vaincre les fortes sublites des bureaux et malgré tous les efforts on rencontre encore un nombre considérable d'agents à la disposition ou en disponibilité « parce qu'ils sont plus friands du boulevard que de l'étranger ».

Quant à ceux qu consentent à s'éloigner *en quelques cas*, le système de paiement des frais de transport « peut créer une prime au *profit de la fortune en imposant à des agents* moins favorisés une charge écrasante ».

En face de la *situation trop tranchée qui* existe entre les services diplomatiques et les services consulaires, Pressensé exprime le désir que, de plus en plus, des échanges se fassent entre le corps consulaire et le corps diplomatique. « Tous les aspirants aux grades supérieurs, dit le rapporteur, doivent accomplir un stage préalable dans la carrière envisagée comme inférieure. »

Une troisième catégorie d'agents n'est pas recrutée par concours : les uns s'embusquent *dans l'entourage immédiat des ministres* et se font distribuer ainsi les postes de choix, par une scandaleuse faveur, les autres, au contraire, qui ont acquis par leurs services ou leur mérite des titres réels à la bienveillance administrative, sont envoyés dans les postes lointains, malsains et sans éclat, où ils sont généralement sacrifiés.

Pour éviter toutes ces anomalies, et tout en conservant le concours « comme la grande porte d'entrée du service diplomatique », le rapporteur préconise l'organisation de ce service à l'exemple des Etats-Unis « avec moins d'exclusivisme professionnel et de particularisme social ». Pour les postes supérieurs d'ailleurs, la République française a déjà imité la coutume américaine en Europe, par exemple, deux de nos ambassadeurs seulement appartiennent à la carrière ; tous les autres y sont entrés tardivement, après avoir rempli ailleurs les plus hautes fonctions, dans la magistrature, la politique ou l'Université.

Il conviendrait également de répartir plus rationnellement les postes qui sont assez souvent établis beaucoup moins parce qu'ils sont utiles que pour être d'agréables résidences. Si Pressensé avait voulu choisir un *exemple probant*, il n'aurait eu qu'à comparer la répartition des postes consulaires français et allemands sur la côte italienne de la frontière à Livourne. Malgré le développement prodigieux du commerce allemand dans cette région, l'Allemagne entretient des consuls seulement à San Remo, Savone et Gênes. La France, au contraire, a presque autant de postes qu'il existe de stations de chemin de fer : vice-consuls et consuls à Bordighera, Vintimille, San Remo, Savone, Gênes, Spezia, Livourne. Mais, à défaut de Paris, s'il se fait exiler, la Côte d'Azur ne paraît pas un lieu de *végétation* trop sauvage et les embusqués de l'administration centrale se garderaient bien de laisser supprimer des postes dont le malheur des temps peut les obliger à s'accommoder un jour.

Dernière Heure

Les incidents de l'église de Belleville

Paris, 24 décembre. — Les incidents qui se produisirent le 17 mai dernier à l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, pendant le sermon de l'abbé Auriault, jésuite déshabillé, ont eu leur épilogue aujourd'hui devant la 9e chambre correctionnelle, présidée par M. Toutain.

De tous les prévenus, l'instruction n'en a retenu qu'un : *Beylard*, conseiller prud'homme, qui comparaît comme prévenu libre, assisté de Me Cazeneuve.

Le président Toutain rappelle les faits et fait remarquer au prévenu que le 17 mai il a interrompu l'exercice du culte. Une discussion assez vive s'engage entre le président et le prévenu.

Beylard soutient qu'il n'a pas interrompu l'exercice du culte, mais bien un Jésuite qui, lui, venait de l'interrompre en prêchant, alors qu'il n'en avait pas le droit. Il estime qu'il avait le droit d'agir ainsi, la loi étant violée.

Le président. — Vous n'en aviez ni le droit ni le devoir.

Le prévenu. — C'est une affaire d'appréciation.

Une discussion s'engage sur la manière dont l'interruption fut faite, le président soutenant que Beylard s'était adressé au prédicateur en le tutoyant ; l'inculpé soutenant que non.

Le président fait remarquer au prévenu qu'il n'avait pas à s'occuper de ce qui se passait dans l'église, mais celui-ci répond que c'était son devoir de président du comité républicain du 19e arrondissement d'empêcher une violation de la loi.

L'interrogatoire terminé, le défilé des témoins commence.

Deux agents sont entendus. Ils déclarent que les manifestants ont lancé des chaises sur les fidèles.

L'abbé Sarra, curé de l'église de Belleville déclare que le 16 mai, des amis sont venus le prévenir que *des troubles auraient lieu* le lendemain dans son église et lui ont demandé l'autorisation de venir lui prêter main-forte, ce qu'il leur a volontiers accordé. Il ajoute que les vêpres se passaient sans incidents, mais qu'au moment où le jésuite Auriault, allait commencer son sermon, une voix partant du pied de la chaire lui demanda s'il avait le droit de prêcher. Il ajoute qu'aussitôt il était frappé et que les chaises étaient lancées sur des fidèles.

M. Guichard, officier de paix, déclare qu'il avait pris des mesures d'ordre à la porte de l'église et que si le curé avait fait appel à son concours dès le début des incidents, au lieu de l'appeler lorsque la bataille était engagée depuis un bon moment, on eut pu éviter les incidents regrettables qui se sont produits Il n'y eut pas eu de blessés.

Selon l'officier de paix, il y avait cinquante républicains dans l'église et environ deux cent cinquante contre manifestants.

A une demande du président, M. Guichard, déclare que l'inculpé fut frappé d'un coup de chaise dès qu'il ouvrit la bouche. Il ajoute que les interrupteurs étaient venus dans l'église sans cannes et sans armes.

On entend ensuite le suisse de l'église et un certain nombre de membres du comité républicain du XIXe arrondissement, puis *M. le substitut Lescouvé, prend la parole.* Il demande au tribunal de prononcer une condamnation sévère.

Le tribunal a condamné M. Beylard à quinze jours de prison avec application de la loi du sursis.

LE MOUVEMENT GREVISTE

A PARIS

Paris, 24 décembre. — Dans le 20e arrondissement, 14 manifestants ont été arrêtés pour violences et dégâts chez des boulangers : ils ont été mis à la disposition du commissaire de police.

Dans le 1er arrondissement, quinze arrestations ont été opérées, rue du Jour, après le bris d'une glace à la devanture d'un pâtissier.

A deux heures du matin, des gamins de cette ont brisé la glace de la devanture d'une boulangerie, 11, rue des Petits-Champs ; ils ont été arrêtés.

Enfin, des individus restés inconnus ont lancé une pierre dans la devanture de la Taverne du Palais, située boulevard Saint-Michel ; des vitreaux ont été brisés, mais personne n'a été blessé.

Les mesures d'ordre prises hier par la préfecture de police sont maintenues aujourd'hui en vue de la manifestation organisée par la Confédération générale du travail, qui doit avoir lieu aujourd'hui à trois heures sur les grands boulevards. En outre, des rondes et des patrouilles de cavalerie et d'infanterie parcourent les quartiers retirés de Paris.

Afin d'être fixé sur le nombre approximatif des boulangers grévistes, le préfet de police a fait demander ce matin, aux 2,100 boulangeries, le nombre des ouvriers qui avaient chômé cette nuit.

M. Lépine a, en outre, donné des instructions aux commissaires de police pour que tous les individus arrêtés qui seront inculpés de délits tels que outrages aux agents, tapage sur la voie publique, entraves à la liberté du travail soient immédiatement dirigés sur le Dépôt.

Le commissaire de police du quartier Notre-Dame a fait mettre en état d'arrestation un malfaiteur qui a tenté cette nuit de briser la devanture d'une boulangerie rue des Deux-Ponts.

Il a été écroué au Dépôt.

Les ouvriers boulangers qui ont abandonné le travail ont tenu une réunion dans la nuit, dans les locaux de la Bourse du travail.

Il y a ce matin, dans la grande salle où une réunion a été tenue à onze heures, un nombre très restreint de grévistes. En attendant la formation du bureau, ils chantent *l'Internationale* et la *Marseillaise des Boulangers*.

Devant la porte, un service d'ordre est assuré par quelques gardiens de la paix. La circulation est normale. Il règne rue du Château-d'Eau, un calme absolu.

Dans les boulangeries, les défections, peu nombreuses, n'ont pas influé sur la fabrication du pain ordinaire et même de fantaisie. Les tentatives isolées faites par les grévistes pour entraîner leurs camarades à faire la grève ne semblent pas avoir eu une répercussion, et jusqu'à présent les patrons ont pu suffire à la consommation avec leurs employés, sans avoir eu recours à la main d'œuvre étrangère.

La réunion a duré à peine une heure.

Bousquet, secrétaire du syndicat, a engagé les grévistes à imiter les boulangers de Marseille et à ne pas faire une grève platonique. Il a ensuite annoncé que la Confédération générale du travail allait dès aujourd'hui prendre la tête du mouvement, et invité les syndicats adhérents à s'unir à ceux de l'alimentation.

Pour la sortie, qui s'est effectuée à midi, des gardes républicains à pied et à cheval se tenaient aux abords de la Bourse du travail, mais les boulangers se sont dispersés sans incident.

D'une enquête faite par la *Patrie* dans la plupart des boulangeries parisiennes, il résulte que les patrons, qui ont tous leurs ouvriers présents, ne croient pas à la réussite de la grève.

PROCÈS DE PRESSE

Deux journalistes contre « l'Intransigeant »

Paris, 24 décembre. — MM. Henri Monégut et Adolphe Possien ont actionné l'administration de l'*Intransigeant* et M. Henri Rochefort, en 20.000 francs et 12.000 francs de dommages-intérêts, pour brusque renvoi — sans motif légitime — de ce journal où ils étaient rédacteurs.

« Attendu — disent les conclusions du premier que reproduisent, à peu de chose près celles du second — que M. Monégut a fait partie de la rédaction du journal *l'Intransigeant* depuis l'année 1885 ; qu'il lui était alloué, en dernier lieu, des appointements de 800 fr. par mois, gratifications non comprises ;

Qu'il a rempli ses fonctions avec une conscience absolue, ne recevant que des témoignages d'estime et de satisfaction.

Qu'il a été brutalement congédié du journal, avec M. Possien, le 15 décembre 1902, sous le prétexte hautement affiché qu'il avait gratifié à titre privé aux obsèques de son collègue et ami Daniel Cloutier ;

Que ce brusque renvoi dans les conditions où il s'est produit est une atteinte portée à sa dignité d'homme, à sa considération de journaliste, et lui a, en outre, causé un préjudice matériel des plus graves.

Que le préjudice a encore été aggravé par les commentaires de M. H. Rochefort, rédacteur en chef de *l'Intransigeant* par la publicité donnée à l'incident et par la façon dont il a été décrit dans le journal ;

Que la responsabilité de la Société anonyme du journal *l'Intransigeant* et celle de M. Henri Rochefort sont engagées.

Qu'en effet, M. Henri Rochefort est l'auteur du renvoi, et l'auteur de la publicité, et l'auteur de l'incident ;

Qu'en outre, il est, dans ses rapports avec les rédacteurs du journal, le mandataire de la Société anonyme et, en sa qualité de rédacteur en chef, le véritable préposé de celle-ci ;

Qu'il engage à ce titre ;

Qu'il convient donc de condamner solidairement M. Henri Rochefort et la Société anonyme du journal *l'Intransigeant* en la personne de ses directeur et administrateurs aux dommages-intérêts justifiés par le préjudice causé ;

Que, pour la fixation de ces dommages-intérêts, il y a lieu de faire entrer en ligne de compte la notoriété de M. Monégut, l'importance de son emploi, la difficulté de retrouver un emploi similaire, les vacances de ces emplois étant rares et le nombre des journaux politiques en M. Monégut peut défendre les mêmes idées étant restreint.

A ces conclusions, les défendeurs répondent par les subrogations :

Attendu qu'à l'appui de sa demande, M. Monégut allègue qu'il a été congédié sans motif légitime du journal *l'Intransigeant*, le 15 décembre 1902 ;

Attendu en droit que le propriétaire ou le gérant d'un journal est le maître absolu de sa rédaction et a le droit de se séparer quand il lui plaît de ses rédacteurs.

Attendu en fait que M. Monégut, en contrevenant à une décision prise d'accord par la rédaction et publiée par *l'Intransigeant*, a rendu impossible la continuation de sa collaboration.

Attendu qu'il lui a été versé au moment de son départ une somme de 600 francs représentant ses appointements pendant un mois ; que M. Monégut est entré immédiatement au journal le *Patriote* (ainsi que M. Possien), et n'a souffert aucun préjudice du fait de son renvoi ;

Par ces motifs, les défendeurs demandent le rejet de l'action intentée contre eux.

L'affaire est venue aujourd'hui devant la première chambre du tribunal, présidée par M. Dinaz.

L'affaire a été mise en délibéré.

FEUILLETON DU 26 DECEMBRE. N° 126

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

VIII

Dans l'Enfer

—Ah ! vous voilà enfin ? s'écria l'aïeule de Pierre. Nous vous croyions engloutis pour toujours.

Jeanne, espiègle, donna la réplique.

— Et nous n'avons pas fini, vous savez.

Comme la sœur et la vieille dame s'emportaient à des récriminations, force fut de leur expliquer les motifs qui les avaient retenus si longtemps dans la crypte.

— Tenez, madame Pelgas, dit respectueusement Joël, vous devriez remonter là-haut pour prévenir mon père et lui dire de venir me rejoindre, pendant que Louise ira avertir le brigadier de gendarmerie.

La vieille dame se laissa convaincre par ce raisonnement d'autant plus qu'elle commençait à trouver fastidieux un séjour aussi prolongé dans ce qu'elle nommait les caves du manoir.

Mais lorsque au bout de quelques minutes, elle reparut accompagnée du vieil Yves Kerdic, le désappointement fut complet pour tout le monde.

— Mes enfants, dit paternellement le fermier, vous oubliez qu'il est nuit et qu'après le soleil couché la gendarmerie n'a plus le droit d'agir, il nous faut attendre à demain.

— Alors, protesta Jeanne, il faut aussi que le malheureux qui nous a appelés attende jusqu'à demain.

IX

Roméo et Juliette

Au moment où Michel Mohun et ses deux compagnons de promenade avaient entendu le cri qui les avait terrifiés et vu une forme indécise sortir du milieu des écumes grondantes du Blavet, aucun d'eux n'avait pu se rendre compte de l'événement, ni s'en expliquer la cause.

Leur émotion avait été d'autant plus vive et profonde que l'incident se produisait en un lieu consacré par la superstition populaire

Tous les trois connaissaient le « Trou du disparu » et sa légende diabolique à laquelle la surprise de ce jour donnait une créance nouvelle.

Mais, la première impression effacée, la curiosité avait pris le dessus.

Michel s'était élancé en avant, disant à ses compagnons.

— Vite, vite, escaladons le coteau. Nous serons à la crête avant le bonhomme et nous le pincerons au tournant. J'ai hâte de savoir d'où il sort.

—Commandant, risqua Alain, et si c'était un...

Il n'osa achever. Il avait peur, sans doute, du ridicule.

Ce fut Marius Cérès qui termina la phrase pour lui

—Mais oui, monsieur Michel. Si c'était le double de l'Anglais, si c'était le maudit lui-*même ? Vous savez bien* qu'il y a des apparitions dans ce pays, et que Mlle Jeanne, sans aller plus loin, voit souvent le fantôme du maudit. Et de cela, personne ne doute toi ; vous le savez bien.

Cet appoint de paroles ûmorées enhardit Alain qui risqua encore

— Des hommes, monsieu, Michel, ça va ! Mais des trépasses, dame !

— Nous verrons bien, répliqua l'officier de marine sans plus.

Et, pour ne point prolonger le débat, il prit le sentier qui du pont, s'élevait sur le coteau, se dirigeant vers le Guer, suivi par Alain qui ne voulait point abandonner son maître en face d'un danger possible et de Marius Cérès qui, malgré ses terreurs superstitieuses, ne supportait pas l'idée de manquer d'énergie aux côtés et sous les yeux d'un homme énergique et bon juge en courage.

Ils arrivèrent ainsi un peu essoufflés à la crête du coteau.

—Attention, ordonna Michel Voilà notre apparition qui approche. Vous allez voir que c'est un diable en chair et en os. Je l'entends monter au milieu des roches.

C'était vrai. Dans le grand silence de la nuit, malgré le fracas des eaux se brisant au pied de la falaise, on entendait distinctement le souffle haletant et les anhélements d'une créature humaine gravissant péniblement la pente.

Bientôt, dans la lumière crue de la lune, sa silhouette se dessina au milieu de l'éboulis des roches, formant une tache d'ombre mouvante sur les blocs blanchis par l'astre aux lueurs glacées. Il s'élevait lentement.

On le vit enfin se dresser sur la dernière arête et repousser du pied une pierre d'assez forte dimension, qui, rebondissant de bloc en bloc, alla, par ricochets successifs, s'abîmer dans les eaux mugissantes et écumeuses du Blavet.

Michel, Alain et Marius purent voir distinctement le personnage.

Pour le premier l'hésitation ne fut pas de longue durée.

Le « diable » était sans doute un revenant mais un revenant en chair et en os bien vivant, dont le souvenir bien qu'il remontât à plus de trois ans, était encore tout frais dans la mémoire de l'ancien lieutenant de vaisseau surpris.

— Ho ! s'écria-t-il à haute voix, je ne m'y trompe pas, je reconnais le drôle. C'est le coquin qui vint m'attaquer le soir de mon départ pour l'Afrique.

— Vous en êtes sûr commandant ? interrogea vivement Alain.

— Si j'en suis sûr ! Comme d'être vivant, mon bon Alain. Et si nous étions plus près, je te montrerais bien certainement la marque de mon coup de canne sur la figure du bonhomme, à la tempe gauche, un peu au-dessus de l'arcade sourcilière.

— Ho ! En ce cas, il n'y a pas à hésiter.

—C'est, en effet, ce que nous allons faire, il faut le prendre.

Et, se partageant la besogne, ils marchèrent, d'un double mouvement, vers le mystérieux noctambule émergé du « Trou du Disparu. »

Le bruit des voix et des pas avait arrêté celui-ci.

En entendant des êtres humains venir vers lui, il poussa deux ou trois rauquements bizarres qui firent hésiter un instant Michel et Alain.

— Ah ! ça, camarade, interpella Mohun, que fais-tu là, au clair de lune, comme un poète qui fabrique